

particulier, ne peut pas toujours être continuée en présence d'accidents locaux, quelquefois très-graves et qui ne présentent aucune tendance à s'améliorer. Il faut donc aviser à d'autres moyens. Or la sudation obtenue par l'emploi combiné des bains de vapeur, de l'exercice, des tisanes dites sudorifiques et notamment de celles de Feltz et de Zittmann; ou bien l'institution de la méthode d'Osbeck, fondée sur l'association de la *cura famis* et l'emploi insignifiant de l'extrait de *cherophyllum sylvestre*, méthode très-usitée en Suède (Gibert, *Traité des maladies de la peau et de la syphilis*, 3^{me} édit.; Paris, 1860, t. II, p. 564-571); peut-être aussi l'emploi de la diète arabe (V. *Revue méd.*, 1839, t. I, p. 375. — *Journal des connaissances médico-chirurgic.*, 1845. — *Note sur le traitement de la syphilis*, in *Union méd.*, t. I, 1847, p. 27) (*), sont des moyens auxquels il faut faire successivement appel dans ces cas difficiles. Qu'ils agissent en éliminant le virus syphilitique ou en dépurant l'économie des mercuriaux qui l'imprègnent, on ne saurait contester l'utilité de ces méthodes dans des cas aussi difficiles. (Voir le travail du Professeur Benoit (*Montpellier médical*, t. IV, 1860, p. 24, 140), celui de Jaumes sur le même sujet (*Journal de la Société de méd. prat. de Montpellier*, t. I, p. 125.)

(*) 947. Le traitement arabe de la syphilis se divise en traitement arabe mercuriel et traitement arabe non mercuriel.

1° Le premier consiste à prendre par jour deux pilules dites arabiques de la formule suivante :

℥ Mercure coulant.....	2 gram.
Bichlorure de mercure.....	2 —
Sené, racine de pyrèthre, agaric, de chaque....	4 —

On réduit en poudre les substances végétales; on éteint le mercure avec le bichlorure, puis on fait avec le miel des pilules de 20 centigr.

On prend une pilule matin et soir et immédiatement après un verre de tisane sudorifique de squine et de salsepareille; une heure après, on prend de 8 à 16 gr. d'un opiat contenant 150 gr. de salsepareille, 90 gr. de squine, 30 gr. de coquilles de noisettes torréfiées, 4 gr. de girofle et q. s. de miel. On prend ensuite un autre verre de tisane sudorifique. Le traitement dure de 30 à 50 jours. Les malades sont soumis à un régime sec particulier, composé de galettes, de raisin sec, de noix, de figes sèches, d'amandes torréfiées.

2° Le traitement arabe non mercuriel n'est autre chose que la diète sèche; il est réservé pour les individus saturés de mercure ou ceux chez qui l'action de ce précieux médicament s'est usée. (Voir, pour plus de détails sur le traitement arabe, *Hyg. aliment. des malades, etc.*, 2^e édition; Paris, 1867, p. 558.)

CHAPITRE II

Virus rabique

Quand on lit les classiques de la rage, en particulier Büchner (*de Nonnullis ad rabiem caninam et hydrophobiam pertinentibus*. Haller; 1767, in Collect. Baldinger Gottingæ, 1776), Andry (*Rech. sur la rage*; Paris, M DCC LXXIX); Portal (*Observ. sur la nature et le traitement de la rage*, seconde édition; Yverdon, M DCC LXXX), etc., on est rebuté de la multiplicité et de la discordance des moyens qui y sont préconisés contre cette maladie virulente.

L'analyse thérapeutique peut, à mon avis, mettre un peu d'ordre dans ce chaos, et je classerai en trois groupes les agents thérapeutiques qui ont été conseillés dans le traitement de cette redoutable maladie: 1° les moyens spécifiques ou antirabiques; 2° les moyens physiologiques ayant pour but de solliciter le rejet du virus ou de combattre ses effets; 3° les moyens qui sont de nature à le détruire sur place, peu après son insertion dans les tissus.

Je ne devrais, à proprement parler, m'occuper ici que de la première catégorie; mais les spécifiques de la rage sont encore si peu nombreux et si incertains, qu'il y aurait un préjudice réel à sacrifier à un intérêt de plan des détails pratiques d'une grande importance.

ARTICLE I^{er}. — MÉDICAMENTS ANTIRABIKES

Le mercure, la cantharide (et peut-être le scarabée de mai), le *cucumis abyssinica*, la cévadille, sont les seuls des innombrables médicaments considérés comme des spécifiques de la rage dont je parlerai ici avec quelques détails; je me contenterai d'énumérer les autres, sur la valeur desquels une expérimentation sérieuse n'a pas encore prononcé.

§ 1. — Mercuriaux

Le mercure a été préconisé contre la rage, en 1696, par Jean Ravelly (de Metz), puis par Trauvy, qui en fit un spécifique de cette maladie (*Hist. de l'Acad. roy. des sciences*, 1699); par P. Desault, qui établit les propriétés préservatrices du mercure, mais non ses propriétés curatives; par Kaltschmidt, le Frère du Choisel, Sauvages, qui publia en 1750 sur le traitement de la rage

par le mercure un ouvrage dont la conclusion était que ce moyen « ne faisait jamais défaut, alors même qu'il était appliqué quand la rage était déclarée. » Darluc, Bellet, Duhaume, Lassonne, Ribeiro Sanchez, etc., ont également apporté leur témoignage à l'appui de la propriété antirabique du mercure; et, en admettant même qu'ils se soient un peu laissé entraîner à l'exagération, on ne saurait cependant admettre qu'ils se sont tous trompés et n'ont pas vu réellement ce qu'ils affirmaient. En 1852, Dezanneau présenta à l'Académie de médecine, sur cette question de thérapeutique, un mémoire intéressant dans lequel il s'efforçait de relever cette médication du discrédit dans lequel elle était tombée depuis 1773, époque où les conclusions négatives du mémoire de Leroux (de Dijon), couronné par la Société royale de médecine, lui porta les premiers coups, et surtout depuis les recherches de Chaussier et de Sabatier, qui ont aussi contesté la valeur de ce moyen.

Dezanneau invoquait l'histoire de cinq personnes qui avaient été mordues par un chien enragé. Quatre avaient été soumises à l'usage des frictions mercurielles : trois furent préservées, la quatrième succomba; mais la médication avait, paraît-il, été employée d'une manière insuffisante. La cinquième ne subit pas de traitement et succomba à la rage. Le rapporteur du travail de Dezanneau, Renault, invoquant devant l'Académie de médecine le fait de l'innocuité des morsures rabiques dans les deux tiers des cas, et en dehors de tout traitement, a réduit en définitive à peu de chose, si ce n'est à rien, le rôle prophylactique des frictions mercurielles.

Est-ce là le dernier mot sur cette question? Je ne le crois pas, et l'impression que j'ai recueillie de la lecture des observations consignées dans les ouvrages précités, notamment dans celui d'Andry, est en somme favorable au traitement mercuriel de la rage. Les faits anciennement relatés par Baudot (de la Charité-sur-Loire) suffiraient certainement à eux seuls pour justifier de nouveaux essais. Six hommes sont mordus par un loup enragé; cinq ne reçoivent pas de secours et succombent; le sixième est traité par le mercure et guérit. — Un loup enragé mord trois personnes; une seule guérit et c'est précisément la seule qui ait été mercurialisée. — Huit personnes sont mordues par un chien auquel ce loup avait communiqué la rage : toutes sont préservées par les frictions mercurielles. De trois personnes mordues par un chien enragé, deux soumises par Lejau au traitement mercuriel guérissent, la troisième succombe. — Corvin donne des soins à une femme de cinquante ans qui, ayant été mordue au doigt par un chien enragé, avait été prise au bout de six semaines d'une rage

confirmée; un traitement mercuriel la guérit. — Le même praticien, appelé auprès de cinq enfants mordus par ce même animal, les mercurialise et a le bonheur de les sauver tous les cinq.

A coup sûr, une méthode qui donne de semblables résultats mérite au moins qu'on l'expérimente à nouveau.

Comment agit le mercure dans la rage? Est-ce par une action étiocratique, en neutralisant le virus rabique; est-ce par une action physiologique en lui ouvrant une issue par la sialorrhée? Büchner dit formellement que le mercure réussit alors même qu'il ne fait pas saliver. Je croirais volontiers qu'il agit des deux façons et qu'il faut invoquer à la fois, en faisant saliver les malades, ce double mécanisme curatif.

Le mercure a été surtout employé contre la rage sous forme de frictions mercurielles. Desault (de Bordeaux) associait ces frictions à l'usage de la poudre de Paulmier⁽¹⁾ ou aux pilules du Frère du Choisel⁽²⁾.

Un traitement de la rage basé sur l'emploi du mercure et qui a eu beaucoup de célébrité est celui dit *remède de Tonkin*, qui a été mis en honneur par Georges Cobb. Hillary a essayé d'une formule analogue sur sept individus qui avaient été mordus par un chien enragé : tous guérissent; trois autres du même groupe qui n'avaient pas été traités succombèrent.

On a aussi donné le calomel à l'intérieur, et le turbith minéral ou sous-sulfate de mercure. C'est la même médication avec des instruments différents.

§ 2. — Cantharide et scarabée de mai

Plusieurs auteurs ont attribué à la cantharide [71] la pro-

⁽¹⁾ 948. La *poudre de Julien le Paulmier*, médecin qui exerçait à Paris à la fin du xvi^e siècle, était un mélange complexe dans lequel entraient des feuilles de rue, de verveine, de petite sauge, de plantain, de menthe, de mélisse d'armoise, etc.

⁽²⁾ 949. Le *traitement du Frère du Choisel*, qui a joui si longtemps d'une grande réputation, consistait dans l'emploi de frictions de pommade mercurielle à la dose de 4 gram. par jour, et pendant dix jours, sur la partie mordue; on y joignait l'usage de 4 gram. par jour d'une masse pilulaire préparée avec 12 gram. de mercure cru éteint dans 4 gr. de térébenthine, 8 gram. de rhubarbe, 8 gram. de coloquinte, 8 gram. de gommegutte et quantité suffisante de miel.

La *poudre de Tonkin* est un mélange de 80 centigr. de musc, 1 gram. de cinabre artificiel et 1 gram. de cinabre naturel. On mêle et on fait prendre le soir, incorporé à du miel. On revient plusieurs fois à ce moyen s'il y a lieu.

priété de prévenir les effets du virus rabique, et ce moyen est populaire en Hongrie, où on donne jusqu'à 4 ou 5 de ces insectes par jour, dose excessive qui produit de l'hématurie et peut très-bien amener des accidents graves.

Le scarabée de mai (*Meloë proscarabæus* et *Meloë maiialis*) est la base du fameux remède de Silésie contre la rage. On l'associait à de la thériaque, du bois d'ébène, de la racine de serpentaire de Virginie, de la limaille de plomb, etc. Il faut retenir de cette formule grossière l'action combinée de l'opium et celle de la poudre de ces insectes, assez analogue à celle des cantharides, puisque au dire de Roesler ce médicament produit quelquefois aussi de l'hématurie.

§ 3. — Prétendus spécifiques végétaux de la rage

On ne compte pas les végétaux auxquels on a attribué la propriété de guérir la rage. Au Mexique, la *cévadille*(1) est considérée comme un spécifique de cette maladie. Fouilhoux (de Lyon) a essayé de ce moyen chez un homme qui, ayant été mordu *un an* auparavant par un chien enragé, avait été pris d'hydrophobie, et en a obtenu un succès complet. Il est vrai que l'opium avait été donné auparavant à dose élevée (40 à 50 cent. d'extrait gommeux).

La *rue* était considérée autrefois comme jouissant de la propriété antirabique, et elle figurait, à ce titre, dans la plupart des médicaments composés (et Dieu sait s'ils étaient nombreux) qu'on opposait à cette maladie virulente. La pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), vantée par Aëtius; le mouron (*Anagallis arvensis*), l'ellébore noir (Dioscoride), le grateron, etc., ont été considérés comme des antirabiques. Il n'y a pas jusqu'à l'innocente *asperge* qui n'ait été vantée par le docteur Chairètès comme un médicament d'une grande utilité contre la rage: nous confessons sans difficulté notre peu de foi dans ses vertus antirabiques. Rochet d'Héricourt avait rapporté d'Abyssinie la racine d'une Cucurbitacée, la *cucumis abyssinica*, qui est considérée, dans son pays d'origine, comme un remède de la rage. Renault a soumis à l'usage de cette substance cinq chiens enragés; tous cinq sont morts. Landeret (de Besançon) a eu recours à ce même moyen chez un enfant de dix ans et avec le même insuccès. Ce moyen a donc été rejoindre la plupart des prétendus spécifiques de la rage.

(1) 950. La *cévadille* a été conseillée par Fouilhoux aux doses de 60 centigr. de poudre par jour.

ARTICLE II. — MODIFICATEURS PHYSIOLOGIQUES DE LA RAGE

Nous rangeons sous ce titre deux groupes de moyens différents: le premier comprenant les moyens propres à éliminer le virus par diverses hypercrinies provoquées dans ce but, avant qu'il ait produit ses effets; le second embrassant les moyens très-divers qui peuvent combattre les symptômes rabiques.

§ 1. — Eliminateurs du virus rabique

Si l'on peut jamais arriver à prévenir les effets du virus rabique, ce sera probablement en l'éliminant par des sécrétions exagérées. La méthode russe, qui consiste dans l'emploi prolongé des bains de vapeur associés à de la décoction de gayac et de salsepareille, a été vantée par le docteur Miroff. Elle est certainement rationnelle, et il est permis de penser que les succès qu'on en a obtenus tiennent à ce que cette sorte de *lixiviation* de l'économie entraîne au dehors l'hétérogène rabique, comme disaient les anciens.

C'est à ce titre que je fonde, théoriquement il est vrai, les plus grandes espérances sur l'emploi du jaborandi et de la pilocarpine dans le traitement de la rage. Je suis très-décidé à essayer ce médicament dès que l'occasion s'en présentera. Il est bien probable que, chez le chien devenu enragé par inoculation ou par développement spontané de la rage, le virus rabique s'élimine par la salive devenue virulente; aussi est-il rationnel d'exagérer cette sécrétion chez les hydrophobes. Le jaborandi [452], et, si le malade ne peut boire, l'injection hypodermique de la pilocarpine [458], peuvent être très-utiles dans ce cas. J'ai gardé pendant trente-six jours, il y a peu de temps, un chien mordu par un animal enragé, et je me disposais à le soumettre, une fois l'hydrophobie déclarée, à l'action de la pilocarpine; mais la mort est survenue d'une manière inattendue le lendemain même du jour où la rage avait commencé, et le moyen d'expérimenter m'a ainsi fait défaut.

Je devais indiquer ici cette ressource, qui me paraît rationnelle, mais dont la valeur ne peut être jugée que par l'expérimentation.

§ 2. — Modificateurs des éléments morbides de la rage

Le virus rabique, après une incubation plus ou moins prolongée, pendant laquelle se sont préparés silencieusement ses effets, les réalise par la scène dramatique que l'on connaît; la

rage est constituée, et il ne reste plus qu'à la combattre en lui opposant la thérapeutique des éléments morbides.

Le virus rabique portant manifestement son action sur les centres nerveux, et en particulier sur la moelle, dont il exalte l'excitabilité réflexe, on a songé naturellement à opposer à la rage les médicaments qu'on adresse d'habitude aux maladies convulsives. C'est ainsi qu'on a essayé : 1° les *inhalations de chloroforme*, qui jusqu'ici ne paraissent avoir réussi que dans un cas où l'on combinait leur action avec celle des affusions froides, mais qui soulagent positivement les malheureux hydrophobes; 2° l'*hydrate de chloral*, qui a des effets de même nature; 3° les *courants continus* [176], qui, essayés sans résultat par la Commission de Milan, présidée par le D^r Clerici, ont donné, en Galicie, des résultats qui, s'ils n'ont pas été complètement heureux, ont montré que les courants continus peuvent modifier d'une manière très-marquée les accès convulsifs des hydrophobes. Jaccoud, qui a contribué à faire connaître ces essais, ne pense pas, avec raison, qu'il y ait lieu, en présence de la pénurie de nos ressources, d'y renoncer (*Gaz. heb. de méd.*, 1864); 4° le *curare* (1) et la *curarine*, dont l'emploi contre la rage est certainement justifié par l'action si remarquable que ce poison exerce sur la motilité; 5° le *venin de vipère*, qui a été employé par le médecin italien Paletta. En 1837, Sornani (de Milan) a fait mordre à l'avant-bras, par une vipère commune, un enfant de neuf ans en pleine hydrophobie. Le venin a déployé ses effets parallèlement à ceux du virus; après la perturbation produite par le premier, il y a eu une détente très-sensible, mais le petit malade n'en a pas moins succombé le troisième jour; 6° l'*acide cyanhydrique* [217], qui, ayant eu le destin de se mesurer avec toutes les

(1) 951. On peut employer le *curare* en nature ou la *curarine*. Si l'on se sert du *curare*, il faut en essayer la qualité sur un lapin. Un lapin de 3 à 4 kilogr. doit être mis en état de mort apparente par 3 milligr. d'un *curare* propre à l'usage médical. On injecte par jour, dans la rage, de 5 à 20 centigr. de cette substance, en procédant par doses de 1 centigr. Pour s'en servir par *injections hypodermiques* on dissout 5 centigr. de *curare* par gramme (le corps de la seringue contient un gramme), ou bien on saupoudre un vésicatoire récent, établi à l'ammoniaque ou au marteau de Mayor, avec 1 à 5 centigr. de poudre de *curare*, jusqu'à ce qu'on ait atteint les doses limites indiquées plus haut.

Le *sulfate de curarine* s'emploie en injections hypodermiques par doses de 1 milligramme, répétées jusqu'à production d'effets suffisants.

L'administration intérieure du *curare* exige des doses beaucoup plus fortes, mal déterminées, et elle constitue une pratique à abandonner.

maladies incurables, ne pouvait manquer d'être essayé contre la rage; mais il a échoué contre cette maladie comme il avait échoué contre l'épilepsie; 7° les bains froids de surprise, les affusions.

Il n'y a pas lieu de se décourager en présence de tant d'essais malheureux. Il est impossible que l'on n'arrive pas, en prenant les accidents rabiques de bonne heure, à s'en rendre maître dans un certain nombre de cas. Il faut essayer méthodiquement les moyens divers qui ont été tentés jusqu'ici, et, en les combinant deux à deux, trois à trois, peut-être arrivera-t-on à des résultats qu'ils n'ont pu donner séparément.

ARTICLE III. — MOYENS LOCAUX DE DESTRUCTION DU VIRUS RABIQUE

Le traitement local préservatif de la rage consiste dans les moyens propres à empêcher l'absorption du poison (ventouses, ligature, succion (?)) et dans ceux qui le détruisent dans la plaie virulente elle-même. La cautérisation est le préventif par excellence de la rage, et l'on peut ajouter qu'il est le seul qui donne des garanties sérieuses. Sur 115 décès par la rage, observés de 1852 à 1858, il n'y en a pas eu un seul où la cautérisation avait été faite promptement et d'une manière méthodique : 14 fois elle avait été insuffisante, 37 fois tardive, 64 fois elle avait manqué. Ces chiffres indiquent le prix de cette précaution préservatrice.

La cautérisation est pratiquée le plus habituellement avec le fer rouge, qui est encore le plus usuel et le plus actif des caustiques, et qui n'a contre lui que son appareil dramatique. Si l'on est à portée d'une pharmacie et que le sujet soit pusillanime, on peut, pendant que le fer chauffe, se procurer du chloroforme; mais on ne doit pas perdre de temps à la recherche de cette substance. La cautérisation doit être précédée, si la disposition de la partie mordue le permet, de l'application d'une ligature circulaire, d'une ventouse, du lavage et de l'expression de la plaie, et, dans le cas où celle-ci est sinueuse, de débridements qui permettent d'en mettre le fond à découvert.

Quelques médecins préfèrent les caustiques potentiels, tels que le chlorure de zinc, la potasse caustique, le caustique de Vienne, le beurre d'antimoine, l'acide sulfurique. Chabanon (d'Uzès), qui a eu, en 1850, à soigner 23 malheureux mordus par une louve enragée, sur 7 individus, en a vu mourir 5 qui avaient été cautérisés par le chlorure d'antimoine; et, sur 16 cautérisés par l'acide sulfurique, il n'eut qu'un seul décès, bien que les plaies n'aient été cautérisées que quatre, cinq, six, sept et même neuf heures après l'accident. De l'acide sulfurique était versé par gouttes dans chaque plaie, et une boulette de charpie trempée

dans ce même acide était placée à son ouverture. Ces résultats sont remarquables, et l'on comprend qu'un caustique liquide aille fouiller toutes les anfractuosités d'une plaie irrégulière plus complètement que le fer rouge; il faut aussi tenir compte de l'appareil effrayant d'une cautérisation au fer rouge.

Quel que soit le caustique employé, on attache généralement une grande importance à faire suppurer les plaies pendant un temps assez long. Comme il n'y a nul inconvénient à cette pratique, il est prudent de l'adopter.

N'arrivera-t-on pas, en soumettant les morsures à l'action électrolytique, à décomposer le virus sur place? La galvanocaustique trouvera peut-être là un jour une de ses applications les plus utiles, mais, par malheur, ce ne sera jamais que dans des circonstances exceptionnelles que ce moyen sera applicable.

CHAPITRE III

Virus morvo-farcineux, charbonneux et diphthérique

Je réunis ici dans une même étude ces trois redoutables virus, non pas qu'ils aient entre eux aucune ressemblance d'origine ou de production morbide, mais parce que l'absence, pour chacun d'eux, d'un spécifique accrédité réduit malheureusement à fort peu de chose ce que j'ai à en dire.

ARTICLE PREMIER. — VIRUS MORVO-FARCINEUX

Le virus morvo-farcineux, élaboré spontanément par les solipèdes ou reçu par eux, à la faveur du mode contagieux, par le contact ou le séjour dans une habitation commune avec des animaux de leur espèce touchés par la morve, se transmet à d'autres animaux et à l'homme, qui est inapte à créer ce virus par lui-même, mais qui, infecté, peut le transmettre par inoculation au cheval et même à l'homme, comme le prouvent des exemples, trop nombreux, empruntés à la pratique des hôpitaux.

Il n'y a pas un virus pour la morve, un autre pour le farcin : chacune de ces maladies est apte à reproduire l'autre; et cette localisation du virus morvo-farcineux, ici sur la peau, les glandes et le tissu cellulaire, sans que la muqueuse aérienne soit intéressée; là sur cette membrane, où se produisent des ulcéra-

tions, du jetage; aussi bien que la diversité des formes aiguë ou chronique de la morve accusent uniquement la puissance transformatrice des prédispositions et non pas la dualité du virus.

Ce virus terrible n'a pas encore de spécifique, mais on ne saurait douter qu'il en trouvera un peu plus tard. Si ce progrès heureux est réalisé, il me paraît certain qu'on le devra à une inoculation et pas à un autre mode de pénétration, et que ce préservatif, véritable vaccine de la morve, sera un virus lui-même et non pas un médicament. Aussi, dans cette direction d'idées, ne puis-je citer qu'avec une conviction bien faible les prétendus spécifiques qu'on a opposés à la morve: c'est-à-dire l'iode et le soufre. Ces moyens doivent, comme tous ceux qui s'adressent aux maladies virulentes, être envisagés sous le double rapport: 1° de leur aptitude à prévenir les effets du virus quand il a pénétré dans l'économie; 2° de les maîtriser quand il a produit ses effets morbides habituels. Or, on peut dire que l'un et l'autre ont encore à faire leurs preuves à ce double point de vue. L'iodure de potassium a été employée avec succès par Cazin; Hip. Bourdon a obtenu de très-heureux résultats de l'iodure de soufre dans un cas de morve chronique. (*Morve farcineuse chronique terminée par la guérison*, in *Mém. de l'Acad. de médecine*; Paris, 1861, t. XXV.) Toute la série des antiseptiques et des désinfectants: chlore [889], hypochlorites [890], créosote [911], phénol [905] et phénates, peuvent avoir leur utilité restreinte dans la morve, mais ils ne s'adressent qu'à des éléments morbides et non pas au fond virulent de la maladie. Que peuvent-ils, du reste, employés localement, pour tuer un virus qui, les expériences de Renault l'ont prouvé, met souvent moins d'une heure après son insertion locale, pour imprégner l'économie tout entière?

Jusqu'ici, en matière de morve, le salut est dans l'hygiène et pas ailleurs. L'alcool, recommandé récemment par un vétérinaire militaire, et qui a réussi dans un cas de farcin chez l'homme, ne peut être considéré comme un spécifique de cette maladie virulente.

ARTICLE II. — VIRUS CHARBONNEUX

Le virus charbonneux, comme le virus morvo-farcineux, est un produit morbide contagieux que l'homme est inapte à élaborer lui-même, mais dont il subit les atteintes par son commerce avec les animaux sujets aux maladies charbonneuses (cheval, bœuf, mouton et très-exceptionnellement d'autres mammifères, loup, ours, lièvre, etc.). On s'accorde généralement à admettre